



15ème législature

Question N° : 35974	De M. Pierre Vatin (Les Républicains - Oise)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > fonction publique hospitalière	Tête d'analyse > Revalorisation des salaires et des statuts du personnel médical hospitalier	Analyse > Revalorisation des salaires et des statuts du personnel médical hospitalier.
Question publiée au JO le : 02/02/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 11/05/2021 Date de renouvellement : 12/10/2021 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Pierre Vatin attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les inquiétudes exprimées par certains personnels de centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) concernant l'absence de revalorisation de leur revenu et de leur statut. Malgré la signature des accords du Ségur de la santé avec les organisations syndicales le 13 juillet 2020, ces agents de la fonction publique hospitalière n'ont pas bénéficié d'une revalorisation de leurs rémunérations et de leurs statuts en dépit de leur contribution essentielle au fonctionnement du service public de santé et à l'instar de leurs collègues fonctionnaires hospitaliers. Il lui apparaît ainsi nécessaire de récompenser cette fidélité et ce dévouement au service public de santé. C'est pourquoi il lui demande les mesures qu'il entend prendre pour revaloriser leurs rémunérations ainsi que leurs statuts.